

Centre Communal d'Action Social de La Chapelle-en-Serval
Arrondissement SENLIS
Département OISE

N° 50/2026

Nomination des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Nous, Daniel DRAY, Maire de La Chapelle-en-Serval

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6, R 123-11 R 123-12 et R 123-15 ;

Vu la délibération D.2026.03-N°19 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration à neuf ;

Vu la délibération D.2026.03-N°20 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu l'avis du Maire informant du renouvellement du Conseil d'Administration, les Associations mentionnées à l'article 138 du Code de la Famille ;

Considérant qu'à la date du 20 avril 2026 délai fixé, aucune Association concernée n'a adressé de proposition concernant leurs représentants ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Les dispositions des arrêtés municipaux antérieurs sont annulées.

Article 2 : Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Madame Candide CALOIN

Madame Joëlle PÉNISSON LEMÉTEYER

Madame Justine HASKETT

Madame Nathalie DUPRÉ.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet, chargé de l'Arrondissement de Senlis

Madame l'Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances Publiques, Senlis

Les Intéressées.



En Mairie, le 16 juin 2026

Daniel DRAY, Maire, Président du CCAS,

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'une recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.